

~~ CPD n°1 et n°2 - Groupe 1 ~~

Dates : Mardis 21 et 28 octobre 2025

RDV : 9h15 (encadrement)
9h45 (joueurs)

Lieu : VARENNES-VAUZELLES (Stade des Ateliers - Terrain synthétique)

Responsable : Sébastien LEMERCIER

Encadrement : A. ARCHAMBAULT et T. BOURDIN Liste non exhaustive

Début : 10h00 - **Fin** : 12h00

Convocations : 33 joueurs (dont 7 GB)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AS POUILLY S/LOIRE	DONNER	GREYSON	22/04/2013
2	ASA VAUZELLES	BELARBAOUI	NAHIL	24/03/2013
3	ASA VAUZELLES	BOISSON	SACHA	09/08/2013
4	ASA VAUZELLES	HUBERT	PAUL	29/01/2013
5	ASA VAUZELLES	BAILLARD	TOM	23/04/2013
6	ASA VAUZELLES	BAUDRAND	LOAN	07/04/2013
7	ASA VAUZELLES	GOULARD	LUCIAN	16/08/2013
8	ASA VAUZELLES	AUBOUSSU	MAXIME	04/07/2013
9	ASA VAUZELLES	BENRABAH	YANIS	22/02/2013
10	ASA VAUZELLES	DUMORTIER	GABIN	04/03/2013
11	ASA VAUZELLES	KOUTOU	MERLIN EDOXIE	23/01/2013
12	ASA VAUZELLES	MERION	LENY	12/09/2013
13	ASA VAUZELLES	SHALA	ENDI	05/01/2013
14	ASA VAUZELLES	WIATR	NOAM	17/09/2013
15	FC DECIZE	DUPIN	LEO	26/01/2013
16	FC DECIZE	LIORÉ	NOLAN	03/01/2013
17	FC DECIZE	BEN FREDJ	ZADIG	29/08/2013
18	FC NEVERS	BOUJILAT	NAEL	30/05/2013
19	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	ALLUCHON	SASHA	06/01/2013
20	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	BALDE	MALIGUE	25/04/2013
21	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	BERRAHMANE	ILYES	09/06/2013
22	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DE JESUS	NOAH	27/04/2013
23	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DENEUVE	GASTON	17/09/2013
24	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DOUMBOUYA	MOHAMED	19/04/2013
25	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	GAUTHE	NATHAN	07/04/2013
26	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	KOC	EDEM	06/04/2013
27	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	MANUEL TXISSOLA	SAMUEL	20/03/2013
28	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	VIALE	BAPTISTE	11/07/2013
29	UF LA MACHINE	VILLA	PAOLO	12/07/2013
30	UF LA MACHINE	WALSZEWSKI	STANISLAS	30/01/2013
31	VAILLANTE PREMERY FC	MERCIER RICOIS	NOLAN	02/09/2013
32	VAILLANTE PREMERY FC	THEVENEAU	MATHIS	16/04/2013
33	VAILLANTE PREMERY FC	VAN DAMME COMBEMOREL	LOHAN	22/01/2013

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs. En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).